

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 429 relatif à la nomination d'assesseurs près les tribunaux indigène

n° 429

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 juin 1941

Numéro JO
n° 535 du 30/06/1941

Date du numéro
30 juin 1941

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vule décret du 4 juin 1939 réorganisant à la colonie la justice indigène

Vul'arrêté ne 1042 du 28 octobre 1938 pris en application des dispositions du décret susvisé

Vul'arrêté n° 1151 du 28 décembre 1940 portant nomination des assesseurs indigènes près les tribunaux indigènes pour l'année 1941

Vule départ de la colonie de certains assesseurs près les tribunaux indigènes du 1er et 2e degré : Sur la proposition du commandant de cercle de Djibouti,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1 Sont nommés assesseurs près le Tribunal indigène du 2e degré pour l'année 1941, en remplacement de Guiré-Roblé, de Dabar Was et de Cheik Fayé, absents de la colonie, les notables indigènes ci-a près : Assesseurs titulaires : Hadji Mahmoud Didé Okal, Somali Gadaboursi; Hadji Roblé Chirdon, Okal, Issa Mamassan; assesse adjoint : Farah Eltéré, chef de quartier, Issa Reryaroum. Art. 2. — Sont nommés assesseurs près le Tribunal indigène du 1er degré pour l'année 1941 en remplacement de Ahmed Mokbel et de Ali Ouabéri, absents de la colonie, les notables indigènes ci-après : Assesseurs titulaires : Hadji Mahmond Dorani, Arabe musulman: Bachir Guédid, Okal Issa Furlaba. Art. 3. — Le présent arrêté sera enregistré publié et communiqué partout où besoin sera.

NOUAILHETAS.